



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 09 juin 2022, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
7.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
8.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
9.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe
10.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
11.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
12.	B3115:A1003	DEROO	Fabrice
13.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
14.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
15.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
16.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
17.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
18.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
19.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
20.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
21.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
22.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
23.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
24.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
25.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
27.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
28.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
29.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
30.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
31.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
32.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
33.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
35.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
37.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
38.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric

39.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
43.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
45.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
46.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
47.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
48.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
49.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
51.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
52.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	PATINET	Sébastien
53.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
54.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
55.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
58.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
59.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
60.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
61.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
63.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
12.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
16.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
17.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
20.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
21.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
22.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
23.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
24.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline

25.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
26.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
27.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
28.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
29.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
30.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
31.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
32.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
33.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
34.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
35.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
36.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
37.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
38.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
39.	EPCI	GOBE	Alain
40.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
41.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
42.	EPCI	GUERIN	Daniel
43.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
44.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
45.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
46.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
48.	EPCI	LAGALLE	Philippe
49.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
50.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
51.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
52.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
53.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
55.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
56.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
57.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
59.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
60.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
64.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
65.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
66.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
68.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
69.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
70.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
71.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
72.	EPCI	SAINT LO	Patrick
73.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
74.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
75.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
76.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
77.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
78.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
79.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
80.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs* :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Abderrahman BOUJRAD	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE Jean-Paul	CINGAL - SUISSE NORMANDE
2.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE

* Conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu jusqu'au 31 juillet 2022 et quorum atteint par la présence du tiers des membres en exercice.

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 9 juin dernier.

➤ Rapport de la Présidente

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.
- Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical.
- Commissions Locales d'Énergie.
- Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.
- 38ème congrès de la FNCCR.
- Territoire Énergie Normandie – TEN.
- Agenda du Comité Syndical.
- Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente.
- Adhésions et transferts de compétences.

➤ Finances

- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

➤ Transition Énergétique

- Appel à projet : Efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités.
- Groupements d'achat d'énergie.
- EDF : divergence sur les contrats d'énergie 2022/2023 – Lots 1 et 4.
- Commission Consultative pour la Transition Énergétique.

➤ Mobilité Durable

- Point d'avancement du Schéma Directeur des IRVE.
- 6ème édition du Normandie Energies Tour.

Madame la Présidente annonce qu'elle proposera, en fin de séance, de poursuivre les échanges lors d'un moment de convivialité autour d'un cocktail.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Marc LECERF, Vice-Président, en charge de la Transition Energétique,
- Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président, en charge des mobilités bas carbone,
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gérard POULAIN représentant la Commission Locale d'Energie de Terre d'Auge, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2022

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente, confirmant que, conformément à l'ordre du jour de la séance, seules des décisions d'intérêt commun seront soumises à approbation, propose d'utiliser le vote à main levée.

Le Comité Syndical valide le vote à main levée.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le 24 mars 2022, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET	
Nouvelles technologies	Participation au groupement de commande coordonné par la CA LISIEUX NORMANDIE pour l'acquisition d'un PCRS sur le territoire de la communauté d'agglomération
Travaux	Fourniture de panneaux de chantier logotés SDEC ÉNERGIE - 2022 (EQUIP AVENUE)
Finances	Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et le comptable public
Ressources Humaines	Marché public - Diagnostic organisationnel des services du syndicat

Mobilité Durable	Marché < 40 000 € pour l'élaboration du schéma directeur IRVE via le concours de la société ARTELIA			
	Convention de partenariat avec Enedis pour contribuer à l'élaboration du Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques			
	Acquisition d'un cycle électrique – Aides financières – Hermanville-sur-Mer			
Transition Energétique	Audit énergétique - Aides financières - Sainte-Honorine-du-Fay			
	Adhésion au Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Villers-Bocage, Noues de Sienne, Arganchy, Putot en Auge, Vimont, Beuvron en Auge, Brémoy, Hottot les Bagues, Quetteville, Ver sur Mer, Valdallière et Campagnolles	
		Niveau 2	Villers-Bocage, Noues de Sienne, Arganchy, Putot en Auge, Vimont, Beuvron en Auge, Brémoy, Campigny, Hottot les Bagues, Quetteville, Valdallière, Campagnolles et Bonnenosq	
	Compétence Contribution à la Transition Energétique		Complément au plan d'actions 2022 de la commune de Valdallière	
			Validation du financement du plan d'actions 2022 des communes de :	Trévières
				Bavent
Maison de l'Energie		Noues de Sienne		
		Prêt de l'exposition nomade « Le parcours de l'énergie » à Cormelles le Royal		
		Convention de partenariat pour les animations avec l'association « la Marette »		

Elle rappelle que ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

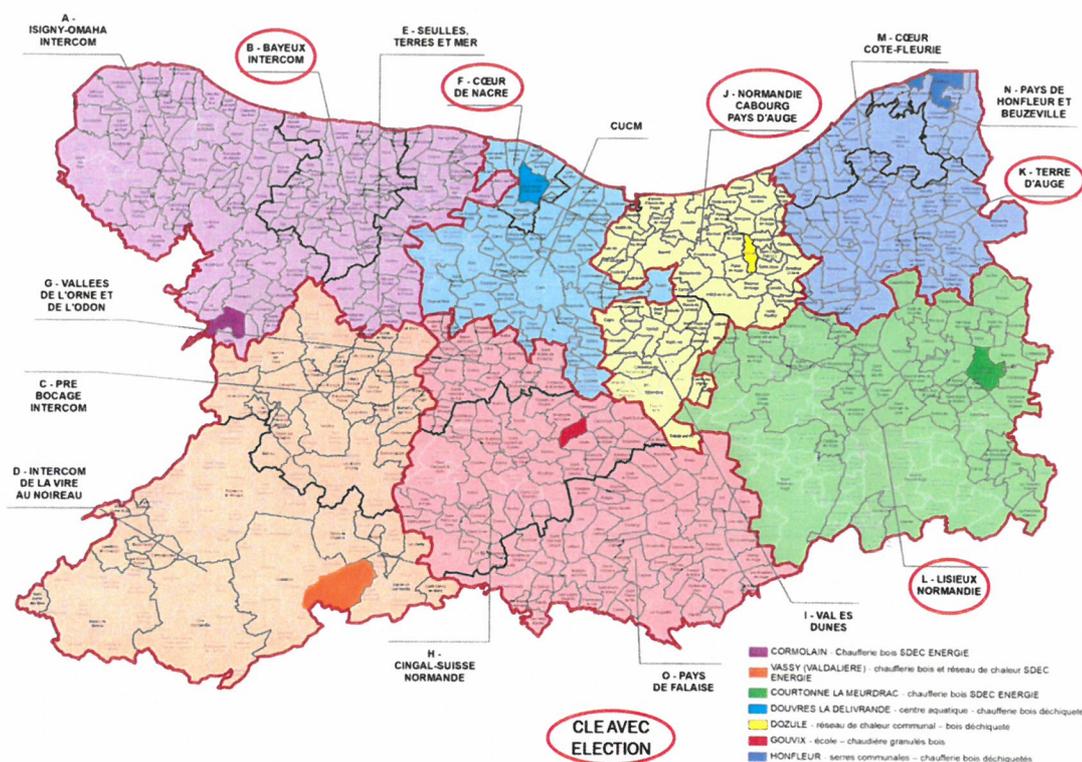
Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 24 mars 2022.

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE

Madame la Présidente annonce que suite au constat d'une participation des délégués en 2021 plus faible que les années précédentes, le Bureau Syndical souhaite expérimenter une nouvelle formule pour les prochaines Commissions Locales d'Énergie qui se réuniront la 1^{ère} quinzaine d'octobre 2022.

Monsieur Bruno DELIQUE précise les grands principes relatifs à l'organisation de ces réunions de proximité, à savoir que :

- 7 regroupements de CLE se réuniront autour d'un thème commun : « L'énergie, ce bien si précieux ... »,
- une visite technique d'une réalisation exemplaire sera proposée sur le thème du bois énergie,
- l'efficacité énergétique des bâtiments publics sera ensuite traitée en réunion dans une salle proche,
- des espaces « Informations et échanges » sur les projets : travaux, mobilité, transition énergétique, éclairage public ...seront à disposition avant et après la réunion,
- un cocktail déjeunatoire ou dînatoire, permettant de poursuivre les échanges, clôtura la réunion.

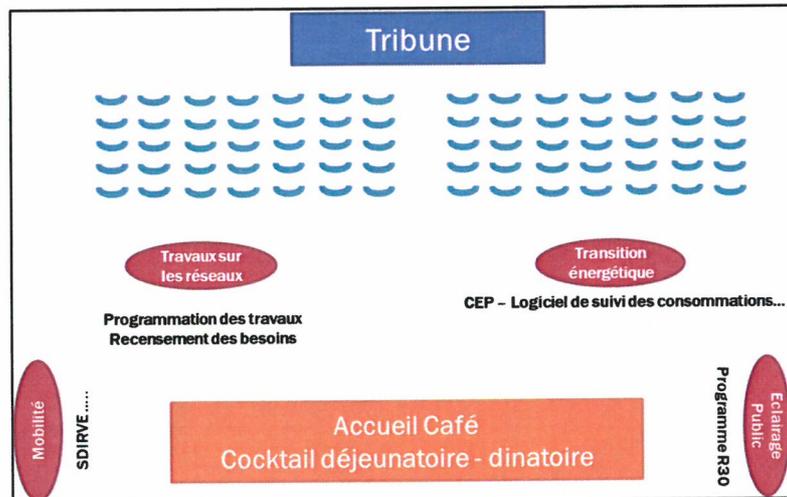


Le déroulé type et l'organisation prévisionnelle des espaces sont projetés à l'écran :

CLE MATIN	CLE SOIR*	DÉROULÉ TYPE
9h30/10h30	17h/18h	Visite des installations bois énergie (20 mn par petits groupes)
A partir de 9h30	A partir de 17h	Accueil café Espaces « Informations et échanges »
10h30/11h	18h00/18h30	Elections (Bayeux Intercom, Lisieux Normandie, NCPA, Cœur de Nacre, Terre d'Auge)
11h/11h20	18h30/18h50	Le bois énergie, une réponse locale adaptée - Le bois énergie, en réponse à l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz, - Les retombées locales, - Contrats patrimoniaux de l'ADEME (<i>mutualisation des fonds chaleur par le SDEC ÉNERGIE</i>).
11h20/12h	18h50/19h30	La diminution des consommations par les gains d'efficacité énergétique des bâtiments publics - ACTEE pour financer les audits énergétiques, - Appel à projet « établissements scolaires », - Le décret tertiaire, - Les 3 niveaux de CEP et le suivi des consommations, - Les aides financières à la réalisation des travaux.
A partir de 12h	A partir de 19h30	Espaces « informations et échanges » Cocktail déjeunatoire ou dinatoire

* Aucune réunion pour le moment sur ce créneau en soirée.

Les espaces « informations et échanges » seront installés autour de l'accueil café et du cocktail :



Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Comme annoncé dans la note de synthèse explicative, adressée aux membres du Comité Syndical avec leur convocation, Madame la Présidente confirme que, par courrier en date du 28 avril 2022, la Chambre Régionale des Comptes Normandie a informé le SDEC ÉNERGIE de l'ouverture de la procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à 2021 et du contrôle juridictionnel des comptes pour les exercices 2017 à 2020.

Le SDEC ÉNERGIE n'avait pas reçu la visite des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes depuis plus de 10 ans.

Le travail demandé est très conséquent et les services se sont mis en ordre de marche pour apporter les réponses aux questions posées (plus de 200 au total pour ce premier questionnaire) dans les meilleurs délais.

Madame la Présidente les remercie d'absorber cette charge de travail supplémentaire.

C'est une lourde tâche, mais elle va être l'occasion d'exprimer des attentes et des préoccupations.

Ce contrôle va se dérouler sur une période de 12 à 14 mois et le Comité Syndical sera saisi des conclusions rendues.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

38^{ème} CONGRES DE LA FNCCR

Madame la Présidente rappelle que la FNCCR organise son 38^{ème} congrès du 27 au 29 septembre 2022, au centre des congrès de Rennes (Couvent des Jacobins).

Le programme de cet événement comprend 10 séances plénières, 23 tables-rondes et 27 conférences spécialisées traitant pleinement des problématiques locales (Présidents EDF, Enedis, Engie...), réparties sous forme d'ateliers, durant les 3 jours ainsi que des visites techniques le jeudi après-midi.

Ces ateliers et conférences traiteront, par exemple, des thématiques suivantes :

- ✓ Rénovation énergétique : quelle stratégie pour réussir ?
- ✓ La transformation du parc d'éclairage public vers la sobriété,
- ✓ SEM, communauté d'énergie ... les outils de massification des projets territoriaux,
- ✓ La modernisation de contrats de concessions d'énergie électrique ou gaz,
- ✓ La valorisation des données pour améliorer le pilotage des services publics en réseau,
- ✓ Les schémas directeurs d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques,
- ✓ Les achats d'énergies : point sur la situation
- ✓ Energies renouvelables : vers de nouveaux modèles économiques...
- ✓ Le FACÉ : nouvelles règles et nouveaux besoins / quel futur pour le FACÉ ?

L'exposition attenante, organisée pendant cette durée, comprend environ 1 400 m² utiles, divisés en stands individuels ou collectifs, tenus par des partenaires ou des entreprises en lien avec les activités des membres de la fédération.

Le stand du Territoire Energie Normandie (TEN), que les 5 syndicats normands proposeront à cette occasion, occupera un espace de 30 m² :



Ce stand marque la dynamique des syndicats normands.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

RETOUR SUR LE SEMINAIRE TERROITTOIRE ENERGIE NORMANDIE / REGION DU 21 AVRIL 2022

Madame la Présidente propose au Comité Syndical un retour sur le séminaire Région Normandie / TEN organisé le 21 avril dernier dans les locaux de la Région Normandie, par le SDEM 50, assurant la Présidence de cette entente cette année.

Ces réunions de travail sont principalement structurées par la convention Région Normandie / TEN, signée en marge du Comité Syndical du 16 décembre 2021.

En présence du Président de Région, des présidents du TEN, de leurs 2 vice-présidents membres (MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD pour le SDEC ÉNERGIE) et des directeurs, ce séminaire a été l'occasion de partager dans un premier temps, des éléments d'actualité sur les évolutions énergétiques (trajectoires bas carbone, conflits en Ukraine) et les impacts sur le rôle et l'activité des syndicats d'énergie :

- Les risques de diminution des recettes (FACÉ, TCCFE...),
- L'impact haussier sur les futurs marchés publics de l'augmentation des prix des matériaux (prix, délais...),
- L'envolée des prix de l'énergie qui contraint certaines collectivités à fermer des équipements publics,
- Une nécessité d'investissement important à court et moyen terme pour assurer le renforcement des réseaux nécessaires aux nouveaux besoins (EnR, IRVE...),
- Le besoin supplémentaire pour financer la Transition Énergétique,
- Les difficultés de recrutement,

puis d'aborder les sujets opérationnels suivants :

➤ **Rénovation énergétique des bâtiments :**

- Faciliter la démarche des communes par la constitution d'un guichet unique à l'échelle de chaque syndicat
- Viser une offre d'accompagnement complet comprenant :
 - L'audit énergétique et le suivi des consommations,
 - Le plan de financement (subventions, CEE...),
 - La réalisation des travaux (*maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre*).

➤ **La gouvernance des plans thématiques :**

- Intégration des syndicats aux instances régionales de gouvernance (Région, ADEME, ...) :
 - Plan bois-énergie, dans le cadre du renouvellement du plan « Région / ADEME » en 2023,
 - Plan hydrogène,
 - Plan Mobilité durable.

➤ **Mobilité durable :**

○ **IRVE :**

- Favoriser l'harmonisation tarifaire du service public de recharge des véhicules électriques,
- Finaliser les SDIRVE pour l'élaboration d'un schéma à l'échelle régionale en concertation avec l'ensemble des acteurs dans le cadre de la LOM.

○ **Hydrogène :**

- Favoriser l'utilisation de l'hydrogène par la création de projet pilote incluant sa production et son usage (Calvados ?).

○ **Biogaz :**

- Favoriser le développement par l'inclusion de clauses de flottes de véhicules (Biogaz) dans les futurs contrats d'achat de véhicule.

- **La méthanisation :**
 - Nécessité d'une présentation en amont des projets pour favoriser leur acceptabilité.
- **Les énergies renouvelables :**
 - Groupe de travail REGION / TEN visant l'article 39 du SRADDET pour assouplir les règles pour le développement de projets EnR notamment photovoltaïque au sol.

Le prochain séminaire aura lieu le 19 juillet 2022.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates de réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines dates de ces séances pour l'année 2022, à savoir :

- **Jeudi 6 octobre 2022 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 15 décembre 2022 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, invite les élus présents à attirer l'attention de leurs collègues absents sur le fait qu'à partir du 31 juillet, les assemblées devront appliquer de nouveau les règles classiques de calcul du quorum. Ce dernier sera ainsi atteint à partir de la présence de plus de la moitié et non plus du tiers des membres en exercice.

Le Comité Syndical prend acte de ces communications.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents, en rappelant les dispositions en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun
Représentants	152
Représentants en exercice *	147
Quorum atteint à partir de **	50
Présents	62
Pouvoirs	4
Total des votants	66

** Démission de Charles-Henry LEBRUN de Coquainvilliers (CLE de Lisieux-Normandie), de Bertil SMORGRAV de Brucourt (CLE de Normandie Cabourg Pays d'Auge), de Jean-Marie GANCEL d'Esquay-sur-Seulles (CLE de Bayeux Intercom), de Christian PAU de Courseulles-sur-Mer (CLE de Cœur de Nacre) et de Didier ALPHONSE de Reux (Terre d'Auge).

** Conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, jusqu'au 31 juillet 2022, quorum au tiers.

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

DELAGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET A LA PRESIDENTE

Le Comité Syndical, ayant, à l'unanimité, validé l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour de cette séance, Madame la Présidente informe les élus que, lors du contrôle de légalité les services de la Préfecture ont pointé une insuffisance de délégation de signature dans le cadre de la notification des marchés publics passés sous procédure formalisée.

Elle rappelle que, par délibération du Comité Syndical du 13 octobre 2022, un certain nombre de délégations lui avait été accordées.

Pour répondre à la demande des services préfectoraux, Madame la Présidente propose de compléter cette délégation, en y intégrant la précision suivante :

- **En matière de commande publique :**
 - [...]
 - Signer toutes les pièces constitutives des marchés et accords-cadres ayant été attribués par la Commission d'Appel d'Offres (actes d'engagement, pièces relatives au prix, lettres portant notification du marché ou de l'accord-cadre, prises de position sur les marchés d'énergie ...).

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter cet ajustement.

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	62	4	66

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à jour des délégations du Comité Syndical à la Présidente et au Bureau Syndical, précédemment adoptées par le Comité Syndical du 13 octobre 2020, telle que proposée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ETAT DES ADHESIONS ET DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

➤ Transferts de compétences

Depuis le Comité Syndical du 24 mars 2022, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 29 avril et 3 juin 2022 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame la Présidente a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Cette dernière présente les différents transferts concernés, à savoir :

○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Convention
Seulline	Non desservie
Tracy-Bocage	
Ouilly-le-Vicomte	Contrat historique GRDF
Lisieux	

○ **Transfert de la compétence « IRVE »**

Collectivité	
Saint-Laurent-de-Condol	Saint-Pierre-du-Jonquet
Le Bû sur-Rouvres	La Cambe
Saint-Denis-de-Mailloc	Hérouvillette
Baron-sur-Odon	Beaumesnil
Maizières	

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	450 communes 8 intercommunalités	45 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
109 communes 1 intercommunalité	135 communes 1 intercommunalité	23 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom**

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical du 24 mars dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » pour ses zones d'activités économiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des membres du syndicat, ces derniers disposent de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 30 juin 2022.

La majorité qualifiée est atteinte par délibération favorable ou absence de délibération des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale.

Le syndicat comptant 524 membres, représentant 709 064 habitants, cette majorité est donc atteinte si 349 membres, représentant 354 532 habitants ou 262 membres, représentant 472 709 habitants délibèrent favorablement et/ou ne s'y opposent pas par délibération.

A noter que dans le cadre d'une adhésion, toute absence de délibération vaut avis favorable.

Madame la Présidente annonce que cette majorité qualifiée est d'ores et déjà atteinte par la délibération de 262 collectivités représentant 472 709 habitants.

Le Préfet du Calvados pourra donc acter cette adhésion et ce transfert de compétence dès le 1^{er} juillet.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Adhésion de la commune de Colombelles**

Madame la Présidente annonce que le nombre d'adhérents est, une nouvelle fois, sur le point d'évoluer grâce à la commune de Colombelles qui a délibéré le 30 mai dernier pour son adhésion au SDEC ÉNERGIE et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

Ainsi, comme pour la communauté de communes Bayeux Intercom et conformément aux dispositions de l'article 5.1 des statuts du syndicat et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande d'adhésion doit faire l'objet d'un avis favorable du Comité Syndical, puis obtenir la majorité qualifiée des membres du syndicat dans un délai de 3 mois.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

La commune dispose d'un patrimoine d'éclairage public bien entretenu ce qui facilitera l'intégration de ces installations dans les plus de 100 000 foyers que le SDEC ÉNERGIE entretient déjà.

Cette démarche de la commune de Colombelles marque la reconnaissance de la qualité de service que le syndicat est en mesure d'apporter aux communes.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter cette demande d'adhésion et de transfert de la compétence « Eclairage Public ».

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	62	4	66

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE à compter du 1^{er} janvier 2023, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE à compter du 1^{er} janvier 2023, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion et ce transfert, avec les prestations optionnelles suivantes :
 - o 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
 - o Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
 - o Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives,
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCES

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 60 nouveaux projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 2 789 852,24 €
- Montant global de la participation communale : 1 504 913,84 €
 - Montant des fonds de concours : 1 502 207,84 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 2 706,00 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, annexe B de la note de présentation, jointe à leur convocation :

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 60 nouvelles demandes.

➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	62	4	66

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 60 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 1 502 207,84 €;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

APPEL A PROJET : EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS DES COLLECTIVITES

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, rappelle que, dans un contexte de renforcement de l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE sur la question de la rénovation énergétique des bâtiments publics (nouveau CEP, programme ACTEE), et d'impératifs réglementaires (décret tertiaire) et budgétaires (forte inflation du prix de l'énergie), le syndicat souhaite mettre en place un accompagnement pour inciter à la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Le dispositif proposé vient en complément des dispositifs d'aides existants (DETR, DSIL, APCR, etc.) pour faciliter le passage à l'acte et la concrétisation de travaux.

Sous l'acronyme « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires), un appel à projet serait ouvert, pour cette première édition, à toutes les collectivités du département sous réserve de :

- leur adhésion, soit au service de Conseil en Energie Partagé du SDEC ÉNERGIE, soit au service commun « d'efficacité énergétique » de la communauté urbaine Caen la mer,

et

- la réalisation d'un audit énergétique dans le cadre du programme ACTEE.

L'une et/ou l'autre de ces conditions devra/devront être remplie(s) le jour du lancement de l'appel à projet.

Monsieur le Vice-Président précise les critères d'éligibilité, à savoir :

- le projet concerne un bâtiment scolaire (école, cantine ou garderie),
- le bouquet de travaux retenus devra permettre d'atteindre au moins 40 % d'économie d'énergie par rapport à une année de référence,
- seuls les travaux qui respectent les critères d'éligibilité aux CEE sont pris en compte dans le calcul de la dépense éligible,
- le projet doit prévoir un dispositif de sensibilisation des occupants,
- début des travaux dans les 24 mois qui suivent l'attribution de la subvention.

ainsi que les pistes de critères de sélection (à préciser dans le règlement à venir) basés sur :

- le pourcentage d'économie d'énergie,
- le nombre de kWh économisés,
- la consommation kWh/m²/an après travaux,
- la quantité de gaz à effet de serre évité,
- l'utilisation des matériaux bio-sourcés,
- les actions de sensibilisation des occupants,
- l'engagement de l'école dans une démarche de labellisation développement durable (ex : E3D),
- la démarche chantier propre,
- ...

Le règlement de l'appel à projet, notamment les critères d'éligibilité et de sélection des projets et les montants d'aide, sera soumis à délibération du Bureau Syndical du 8 juillet 2022.

L'appel à projet sera lancé dans la foulée, en vue d'une remise des candidatures pour le mois d'octobre et de la sélection des lauréats fin novembre 2022. Une communication de ces résultats sera faite au Comité Syndical de décembre 2022.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie Monsieur Marc LECERF pour son intervention et donne la parole à l'assemblée.

Madame Ghislaine RIBALTA demandant si les schémas directeurs immobiliers réalisés avec l'ADEME sont pris en compte, Monsieur Bruno DELIQUE précise qu'un audit énergétique doit avoir été réalisé.

Monsieur Marc LECERF précise toutefois que s'il s'agit d'un bâtiment pour lequel la dimension énergétique a été évoquée, il est possible d'en tenir compte.

A l'interrogation de Monsieur Hubert FURDYNA relative à l'origine de la demande, Madame la Présidente confirme que c'est la structure qui détient la compétence qui doit déposer le dossier. Donc, si la compétence a été transférée à l'intercom, c'est à cette dernière de déposer sa candidature.

Monsieur Mickaël MARIE souhaite se faire confirmer que l'appel à projet porte bien sur l'efficacité énergétique et sur la baisse des dépenses et qu'il n'y a pas un volet équipement en énergie renouvelable.

Messieurs Marc LECERF et Bruno DELIQUE précisent qu'il peut y avoir un autre projet à côté, mais que le projet initial doit, en effet, porter sur la baisse des consommations.

Madame la Présidente incite les collectivités, dans la présentation de leur dossier, à bien préciser l'environnement dans lequel s'inscrit le projet spécifique pour lequel la candidature est déposée.

Monsieur Jean-Yves LE BRUN appelle à l'attention de chacun sur le choix de la date de référence pour le calcul des 40 % de baisse de consommation, car les années COVID ne sont pas des années complètes de consommation.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

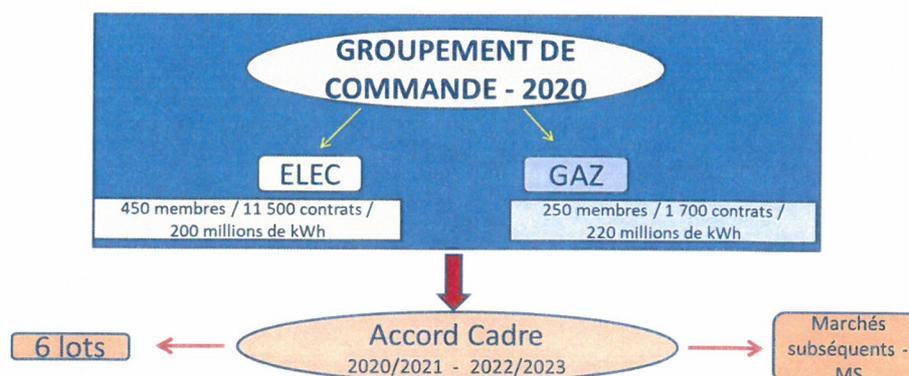
Arrivée de Monsieur Jean-Yves HEURTIN.

GROUPEMENTS D'ACHAT D'ENERGIE

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur Bruno DELIQUE pour la présentation de ce sujet dans le contexte particulièrement tendu auquel chacun doit faire face.

- **Groupement d'achat d'énergie électrique et de gaz**

Monsieur le Directeur Général des Services rappelle l'organisation du groupement de commande mis en place en 2020 :



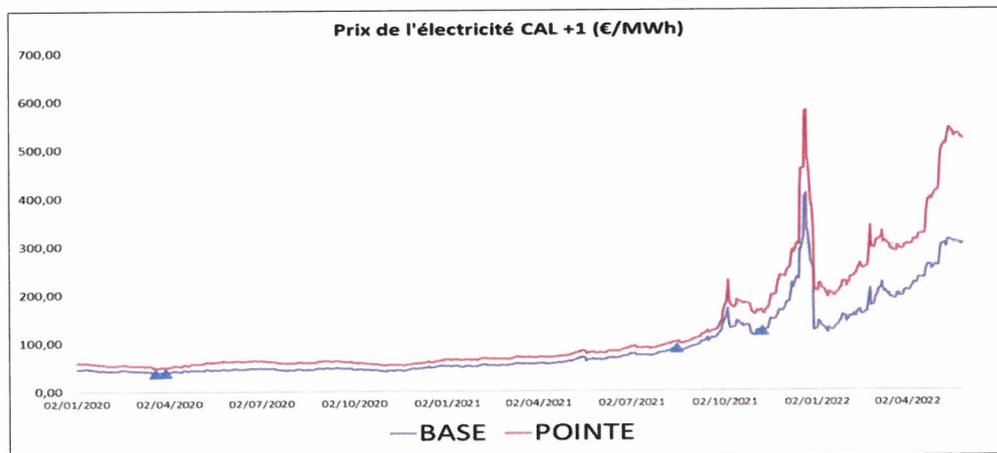
ainsi que les différents attributaires :

LOT		2020 / 2021	2022 / 2023
LOT 1	PDL* raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 KVa (C5) hors éclairage public et signalisation lumineuse	TotalEnergies	EDF
LOT 2	PDL d'installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 KVa (C5)	Engie	Plüm
LOT 3	PDL raccordés en BT avec une puissance > 36 kVa (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)	Total direct Energie	
LOT 4	PDL raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	TotalEnergies	EDF
LOT 5	PDL à haute valeur environnementale	Enercoop	
LOT GAZ	Regroupe tous les PDL des membres	Engie	EDF

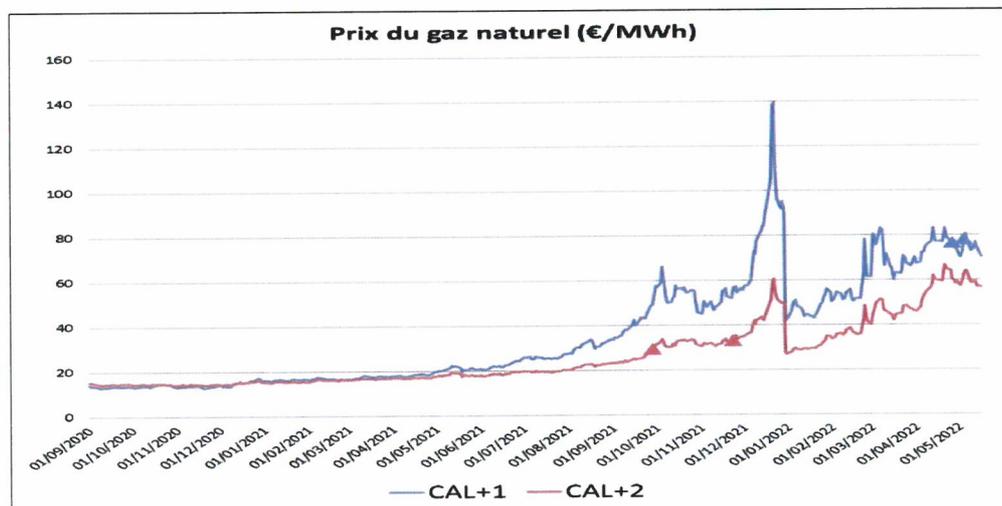
*PDL : Points de livraisons

Monsieur Bruno DELIQUE présente l'évolution des cours :

✓ de l'électricité :



✓ du gaz :



Pour la fourniture de gaz pour l'année 2023, les différentes phases d'achat, réalisées entre fin 2021 et début 2022, ont permis de bloquer les tarifs suivants :

Dates des prises de position	Volume	Prix obtenus
28/09/2021	25%	29,414 € / MWh
23/11/2021	25%	33,129 € / MWh
26/04/2022	25%	76,440 € / MWh
04/05/2022	25%	78,030 € / MWh

Entre 2022 et 2023, on constate donc que le coût du MWh a été multiplié par 4, passant de 13,52 €/MWh à 54,25 €/MWh en moyenne. Cette hausse devra être expliquée aux membres du groupement, notamment pour permettre aux élus locaux d'adapter leur budget 2023.

o **Prix de l'électricité - EDF : divergence sur les contrats d'énergie 2022/2023 – lots 1 et 4**

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que les différends qui opposent le SDEC ÉNERGIE à la société EDF, titulaire des lots 1 et 4 du marché subséquent n°2, portant sur l'achat d'électricité pour les périodes 2022 et 2023, porte sur :

1. **Le calcul des prix définitifs des bordereaux des prix des lots 1 et 4**

- Le problème : interprétation divergente de la clause d'optimisation (SWAP ARENH) : Sa mise en œuvre automatique par EDF est contestée par le syndicat.
- Conséquence : un prix de l'électron (en €/MWh) multiplié par 2.

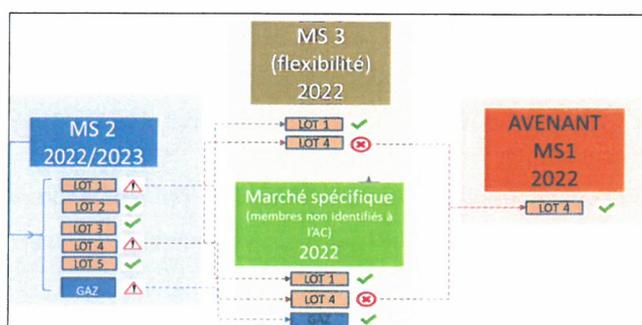
2. **La flexibilité (ajout de nouveaux sites dans le marché faisant varier la quantité à livrer)**

- Le problème : interprétation divergente sur la date à prendre en compte pour déclencher la flexibilité : date de notification pour EDF et date de début de fourniture pour le syndicat.
- Conséquence : refus d'EDF d'intégrer des PDL dans les marchés et obligation de relancer un marché subséquent n°3 pour le lot 1 et un avenant au MS 1 pour le lot 4 (car infructuosité du MS 3 pour ce lot).

3. **La prise en compte des contrats des membres non identifiés lors du lancement de l'accord-cadre**

- Le problème : non-application d'une clause prévue au marché pour l'ajout de nouveaux membres en cours d'accord-cadre.
- Conséquence : refus d'EDF d'intégrer les PDL des nouveaux membres dans les marchés et obligation de lancer de nouveaux marchés dans une période très perturbée (prix très élevé).

Ces différentes divergences sont à l'origine de la mise en œuvre d'un nouveau marché spécifique, d'un 3^{ème} marché subséquent et de la rédaction d'un avenant au marché subséquent n°1 :



Intitulé du marché	Nombre de membres	Nombre de contrats
Marché spécifique (électricité et gaz)	36 en électricité 8 en gaz	332 32
MS 3 (électricité)	10	236
Avenant MS 1 du lot 4 (électricité)	34	52

 ELECTRICITE			Tendance sur les prix
LOT 1 :	PDL < 36 kva	Marché subséquent n°2 	➔
		Marché subséquent n°3 (flexibilité) 	⬆️
		Marché spécifique  <i>(membres non identifiés au lancement du MS2)</i>	➔
LOT 2 :	PDL < 36 kva EP/SL	Marché subséquent n°2 	➔
LOT 3 :	PDL < 110 kva	Marché subséquent n°2 	➔
LOT 4 :	PDL > 110 kva	Marché subséquent n°2 	➔
		Avenant MS1 	⬆️
LOT 5 :	PDL ENR	Marché subséquent n°2 	

En termes de communication, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour alerter et informer les membres de la situation, telles que :

- ✓ une réunion d'information a été proposée à tous les membres le 29 octobre 2021 à Mondeville,
- ✓ un Webinaire le 4 février 2022,
- ✓ des articles dans les DIALOGUE de janvier et d'avril 2022,
- ✓ plusieurs courriers, notes, BPU....sont à disposition dans l'espace « adhérents »,
- ✓ des courriers ont été adressés aux parlementaires, aux ministres concernés...,
- ✓ une cellule dédiée est en place pour répondre aux nombreux mails et appels téléphoniques,
- ✓ plusieurs réunions chez certains membres vont être organisées 1^{ère} semaine de juillet avec les fournisseurs.

EDF a refusé de prendre en compte les « nouveaux membres » et les « membres en surplus de flexibilité »,

Le SDEC ÉNERGIE a, quant à lui, demandé l'application pour 2022 du BPU calculé par le syndicat.

Il a reçu 2 mémoires en réclamation d'EDF pour les lots 1 et 4, qui ouvrent une période de rapprochement de 2 mois, soit jusqu'au 20 juin (au-delà, saisine des tribunaux).

Le SDEC ÉNERGIE a pris attache, à ses frais, auprès d'un conseil juridique – cabinet SEBAN – pour défendre les intérêts du groupement.

Pour 2022, plusieurs réunions et échanges pour tenter une conciliation :

- Proposition jugée inacceptable de réintégrer en 2023 les nouveaux membres et les membres concernés par le surplus de flexibilité,
- Concernant les interprétations différentes sur le BPU des lots 1 et 4, l'écart cumulé – uniquement sur la partie « fourniture d'énergie » est de 2M€ pour 2022 et de 5M€ pour 2023,
- EDF propose de prendre en charge 60 % de cet écart, soit 1,2M€ pour 2022 et 3M€ pour 2023.

Pour 2023, de nouveaux échanges seront également à prévoir.

Madame la Présidente insiste sur le fait que le syndicat est confronté à une situation exceptionnelle, jamais rencontrée jusque-là et qui n'aurait pu être imaginée.

Nul ne pouvait anticiper cette augmentation brutale très inquiétante de l'énergie.

Il va donc falloir collectivement anticiper sur les budgets à venir, car les coûts d'énergie resteront conséquents et les capacités à investir seront fortement impactées.

Madame la Présidente souligne le travail important des services du Syndicat, extrêmement sollicités, qui accompagnent les membres du groupement.

Bien que le SDEC ÉNERGIE soit uniquement « coordonnateur » du groupement et, à ce titre, en charge seulement de la passation d'un marché public pour le compte des membres du groupement, celui-ci assure la défense des intérêts des membres du groupement :

- en négociant avec les fournisseurs,
- en s'appuyant sur des conseils juridiques,
- en mobilisant ses équipes pour répondre aux questions et aux attentes des collectivités.

o **Nouvel accord-cadre**

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que l'accord-cadre actuel couvre la période 2019-2023, et qu'il est donc nécessaire de préparer le prochain accord-cadre pour une nouvelle période de 4 ans (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027).

Une nouvelle procédure pour l'achat d'électricité et de gaz sera lancée dès le mois de septembre 2022, pour permettre de disposer du temps nécessaire à la consultation, à la sélection des futurs fournisseurs et à la constitution des nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024.

Des courriers viennent d'être adressés aux membres actuels du groupement pour les informer de cette relance et leur demander de confirmer leur intention de rester ou non-adhérent du groupement de commandes.

Une mention spéciale aux membres hors Calvados est indiquée pour les inviter à rejoindre le groupement de leur syndicat d'énergie.

Une information aux collectivités du Calvados non-membres est faite pour les inviter à rejoindre le groupement d'achat.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Madame la Présidente propose de revenir sur la première réunion pour l'année 2022 de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique qui a eu lieu le 31 mai dernier dans la salle des fêtes d'Evrecy.

Elle souligne l'importance de ce genre de réunion où les partages d'expérience rythment les échanges, permettant de tendre vers l'exemplarité que tous recherchent à atteindre.

L'ordre du jour de cette séance plénière, qui réunit à part égale un collège d'élus des EPCI et un collège d'élus du syndicat, portait sur :

- quelques sujets actualités (modification de la commission, renouvellement de Soleil 14, appel à projet, concertation sur le Schéma directeur des Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ...),
- la feuille de route 2021-2023 de la commission avec la présentation de l'avancement des travaux des groupes de travail pour la mise en œuvre des six actions prioritaires que sont :
 - o l'achat groupé de véhicules alternatifs,
 - o la mutualisation déchetage des délaissés d'élitage,
 - o l'opération groupée d'installations photovoltaïques,
 - o l'opération groupée remplacement chaudières,
 - o l'articulation des aides à la rénovation ménages précaires,
 - o les trames noires.
- La mobilité bas-carbone avec le retour d'expérience de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sur :
 - o la mise en place d'un Plan de Déplacement des Agents et des Élus (dont covoiturage et formation à l'éco-conduite),
 - o la mise en œuvre de services de mobilité pour la population : service de véhicules électriques en auto partage et location de vélos à assistance électrique.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

MOBILITE DURABLE

POINT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, confirme que la loi d'orientation des Mobilités offre la possibilité pour les collectivités et les établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un Schéma Directeur de développement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Les syndicats d'Énergie, comme le SDEC ÉNERGIE, se trouvent être très naturellement portés à organiser et coordonner ce schéma directeur, tant leur implication dans le développement des infrastructures de recharge est historique et majeure.

Le Syndicat, depuis 2015, avec le concours d'un très grand nombre de communes, a implanté plus de 230 bornes électriques, tissant ainsi un maillage départemental cohérent et respectueux de l'intérêt public.

Il s'agit maintenant, pour les 5 ans à venir de poursuivre cette dynamique en déployant des bornes :

- plus nombreuses et plus près des habitants,
- de puissances différenciées en fonction de leurs usages : des recharges rapides à très rapides sur axes routiers jusqu'aux bornes de faibles puissances pour les recharges nocturnes.

Ce schéma directeur a donc pour objectif d'aider les élus locaux dans leurs politiques publiques d'aménagement des territoires.

D'abord, en coordonnant les différents maîtres d'ouvrage, car la puissance publique ne devra et ne sera être la seule à supporter les investissements nécessaires.

Ensuite, en rendant cohérentes les politiques locales de mobilité, mais aussi d'urbanisme et d'énergie, et en adaptant l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

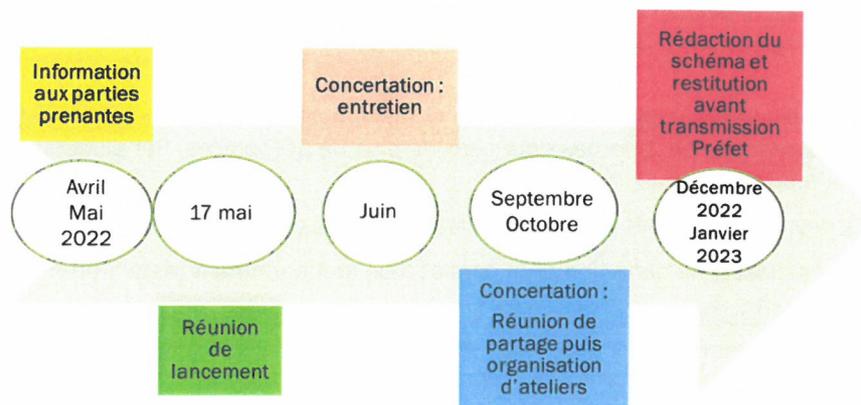
Ce schéma directeur se veut donc le plus opérationnel possible et s'organise :

- d'abord sur la base d'un état des lieux des infrastructures de recharges existantes, mais aussi de l'évolution du parc de véhicules bas carbone et des caractéristiques socio-économiques et de mobilité du département,
- par ailleurs, d'une phase d'étude des perspectives de développement de l'électromobilité et une première « spcialisation » des besoins.

Ce premier bilan doit être mis à l'exercice des réalités des territoires, c'est-à-dire des communes, des communautés de communes très souvent « Autorité Organisatrice de la Mobilité - AOM » sur leur périmètre, mais aussi des gestionnaires de réseaux, des bailleurs sociaux, des gestionnaires de voiries, des usagers, des partenaires économiques, etc.

Il s'agit donc d'engager une concertation au plus près des territoires pour affiner le prochain plan de déploiement de ces infrastructures.

Le synoptique de cette concertation est présenté à l'écran :



Celle-ci a commencé le 17 mai dernier à Biéville-Beuville par une réunion de lancement qui a réuni plus de 180 participants.

Le SDEC ÉNERGIE est accompagné sur ce projet par le cabinet ARTELIA qui, dans le cadre de cette réunion, a présenté globalement les phases « état de lieux » et « prospectives ».

De nombreux échanges riches et variés sont venus compléter la présentation.

De juin à septembre, va se dérouler une première phase de concertation : il s'agit d'entretien avec généralement les communautés de communes en tant qu'AOM mais aussi des communes.

Il s'agit, au travers de cet échange, et sur ce périmètre intercommunal de cerner les politiques locales de mobilité, d'aménagement du territoire (SCoT, PLUI) et de transition énergétique au travers, en particulier du PCAET.

Il s'agira aussi d'intégrer les projets locaux structurants pour la mobilité bas carbone, les attentes particulières du territoire et de ses habitants ...

Ce premier niveau d'échanges permettra de « comparer » localement le maillage en place, les obligations réglementaires concernant les parkings existants notamment avec ces éléments d'expertise et de développement produits par les territoires.

Un point d'étape sur cette première phase de concertation sera proposé, en réunion plénière, courant septembre.

Une seconde phase de concertation est prévue au dernier trimestre de cette année.

Il s'agit d'ateliers de travail, toujours au périmètre des communautés de communes, mais regroupant, un très grand nombre de parties prenantes : les communes, les gestionnaires de réseaux et de voiries, les partenaires économiques ...

En parallèle de cette concertation, le SDEC ÉNERGIE va étudier le mode de portage qui sera le plus adapté pour déployer ce schéma directeur. Il se traduira probablement par la pose, en nombre, de nouvelles bornes de recharges.

Les investissements induits seront importants – l'objectif est d'optimiser l'investissement public tout en garantissant la qualité du service public de recharge : affermage, régie, délégation de service public, etc. Les différents modes de gestion seront envisagés pour définir le plus adapté pour mettre en œuvre ce schéma directeur avec le souci d'un modèle économique équilibré.

Toutes ces nombreuses réunions permettront de consolider progressivement le schéma directeur des IRVE du département.

Le Comité Syndical sera régulièrement informé de l'avancement de ce projet.

Comme le prévoient les textes, le schéma sera soumis à l'avis du préfet avant d'être proposé à validation du Comité Syndical début 2023.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Suite à différentes interrogations et remarques relatives à la définition des parkings évoqués dans les textes et qui devront être équipés de bornes, Monsieur Bruno DELIQUE précise que le Syndicat est à la recherche de la définition juridique du mot parking en interrogeant les services compétents, la fédération.

Monsieur Philippe LANDREIN précise que d'un côté, il y a les parkings publics, implantés sur le domaine public et de l'autre, ceux qui appartiennent à la collectivité (exemple parkings affectés à des bâtiments tels que la mairie, une salle des fêtes ...).

Pour les parkings des bâtiments publics, la loi impose la pose, avant 2025, d'un point de charge pour tous ceux de plus de 10 stationnements et de 2 bornes pour ceux de plus de 200 places. Par ailleurs, un pré équipement de 20 % est également à respecter.

Les parkings publics devront désormais avoir installé les bornes de recharges d'ici le 1er janvier 2025.

Pour les autres parkings publics, la définition d'un parc et d'un stationnement reste à préciser.

A la demande de documentation de Monsieur Jackie ZANOVELLO, Monsieur Bruno DELIQUE, rappelle que, sur le site du SDEC ÉNERGIE, une rubrique complète est dédiée à ce sujet (informations, échanges possibles, enregistrement du dernier webinaire ...) et invite chacun à le consulter.

L'élaboration de ce schéma permet d'envisager un certain nombre d'actions et notamment pour les parkings relais ou de covoiturage que ce soit sur le domaine public ou sur le domaine privé, de manière à définir ce qui est le plus juste au vu des besoins réels, sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Jean-Pierre QUILLET souhaiterait avoir une estimation du coût de la pose d'une borne, en évoquant l'importante aide accordée par le syndicat pour les premières bornes du réseau.

Madame la Présidente rappelle que pour les premières poses de bornes de recharge en 2015, le syndicat lauréat d'un appel à projet de l'ADEME, avait pu largement aider 200 projets. 80 % du financement était ainsi assurés par le Syndicat, la Région et le Département.

Monsieur Bruno DELIQUE complète les propos de la Présidente en précisant que le syndicat prend en charge la totalité des coûts d'exploitation de ces bornes. Le marché du véhicule électrique se développant, les usagers vont devoir trouver des lieux de recharges, les particuliers vont devoir s'équiper tout comme les employeurs, les commerçants ...

Le modèle économique reste, comme ce déploiement massif, à imaginer grâce au schéma directeur.

A la demande de Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur Philippe LANDREIN confirme qu'une augmentation importante du nombre de recharge est constatée chaque année sur le réseau MOBISDEC (46 000 recharges en 2021 et déjà 33 000 en juin 2022, avec une nette progression des charges rapides). A noter que le coût moyen d'une charge s'élève à environ 4,60 €.

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD précise, par ailleurs, que le nombre de raccordements est doublé chaque année, d'où l'importance de travailler en amont de l'implantation des prochaines bornes.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

6EME EDITION DU NORMANDIE ENERGIES TOUR

Madame la Présidente confirme que, comme annoncé à l'occasion des Comités Syndicaux des 3 février et 24 mars derniers, le SDEC ÉNERGIE organisera la 6ème édition du Normandie Energies Tour le samedi 17 septembre prochain.

Cette nouvelle édition s'intitulera le Rallye des Bocains.

A l'appui d'un roadbook, et au départ de Villers-Bocage, il conduira les équipages sur les routes du bocage virois et des gorges de la Vire au rythme de quizz et de challenges comptant dans le classement.

L'arrivée sera organisée à Souleuvre-en-Bocage.

Madame la Présidente invite les élus intéressés à s'inscrire dès que possible sur le site du SDEC ÉNERGIE.

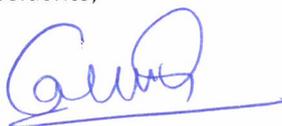
Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence et rappelle les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- Jeudi 6 octobre 2022 - 14h00 - CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- Jeudi 15 décembre 2022 - 14h00 - CCI Caen Normandie à Saint-Contest,

Elle lève la séance à 15h50.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Gérard POULAIN